

**M. MacInnis:** Il s'agit, à mon avis, d'une mesure trop importante pour que la Chambre en dispose en vitesse. Il se peut que nous souhaitions quitter la capitale à un jour donné; mais il fallait se préparer à cela il y a bien des semaines et non pas lorsque nous avons à examiner une mesure de ce genre.

La séance doit être levée à telle heure et je crois que nous devons nous conformer à cette règle.

(L'article est réservée.)

Rapport est fait de l'état de la question.

#### TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Fournier:** Je propose l'ajournement. Demain, nous continuerons l'examen du bill n° 109. Nous passerons ensuite au

bill n° 293 portant exécution de la convention internationale sur les pêcheries hauturières de l'océan Pacifique nord, au projet de résolution concernant la loi sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, au projet de résolution relatif à la modification de la loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937, et au projet de résolution tendant à modifier la loi du Conseil de recherches sur les pêcheries. Il y a aussi le projet de résolution tendant à modifier la loi nationale de 1944 sur l'habitation et le projet de résolution tendant à modifier la loi sur la défense nationale. Je pense que cela prendra la journée.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 6 heures et 5 minutes du soir.)

---